



CDD non signé après un mois de présence dans un office notarial

Par **Chris27**, le **08/05/2011** à **14:16**

Bonjour,

Je travaille actuellement dans un office notarial pour un remplacement de congé maternité. Je suis secrétaire-standardiste. Mon CDD va théoriquement du 5 avril 2011 au 6 août 2011. Cependant, depuis un mois de présence à l'office, je n'ai toujours pas signé mon contrat, uniquement une attestation de remplacement de congé maternité (en cas d'accident de travail). Je voudrais savoir quels sont mes droits, comment les faire valoir et si je peux prétendre à une embauche comme me l'a laissé entendre mon entourage.

Je vous remercie d'avance pour votre aide précieuse,

Cordialement,

Chris27

Par **P.M.**, le **08/05/2011** à **17:43**

Bonjour,

Sans contrat de travail écrit transmis dans les deux jours et donc signé, vous êtes en CDI sans période d'essai...

Par **Chris27**, le **08/05/2011** à **22:42**

Merci pour votre réponse, par contre si mon employeur me fait signer mon contrat par exemple dans la semaine prochaine, si la date est au début avril, est ce que je signe ou je barre et je remets la date du jour (je crains qu'il anti date)

Cordialement.

Par **P.M.**, le **08/05/2011** à **23:35**

Bien sûr que si vous acceptez de signer un contrat antidaté, vous n'aurez plus de recours, le minimum serait éventuellement de mentionner la date du jour...